

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT... Pour un an... six mois... trois mois...

BUREAU DE LA REDACTION... La Haye, Lager Nieuwstraat... Chez M. Van Weelden...

LA HAYE, 11 Février.

Dans sa séance d'aujourd'hui la Seconde Chambre a adopté à l'unanimité et sans discussion, le projet d'Adresse de condoléance. Cette Adresse est de la teneur suivante :

Sire, « Les Etats-Généraux ont été pénétrés de douleur, en recevant de Votre Majesté communication du décès du Prince Guillaume-Frédéric-Nicolas-Albert, fils unique du frère bien-aimé de Votre Majesté, le Prince Frédéric-Edouard, Roi des Pays-Bas. »

Le Roi, par arrêté du 9 février, a chargé M. L. R. Gevaerts, membre des Etats-Provinciaux de la Hollande-Méridionale, des fonctions de gouverneur de cette province, pendant le temps que le conseiller d'Etat-gouverneur, le chevalier J. A. van der Heim van Duyvendyke, remplira provisoirement les fonctions de ministre de l'intérieur.

Le Roi, par arrêté du 9 février, a chargé M. L. R. Gevaerts, membre des Etats-Provinciaux de la Hollande-Méridionale, des fonctions de gouverneur de cette province, pendant le temps que le conseiller d'Etat-gouverneur, le chevalier J. A. van der Heim van Duyvendyke, remplira provisoirement les fonctions de ministre de l'intérieur.

Les membres de la Première Chambre des Etats-Généraux sont convoqués pour le 16 de ce mois.

S. A. R. Madame la Princesse d'Orange a fait parvenir à l'administration des pauvres de la communauté évangélique luthérienne et de l'hospice des orphelins de la même communauté, une somme de 200 florins.

S. A. R. le Roi a également fait envoyer un don de 100 florins pour la reconstruction de la chapelle hollandaise à Smyrne qui, dans le feu d'un incendie est devenue la proie des flammes.

Le 24 janvier dernier un contrebandier de Breda a reçu en paiement un faux billet de banque de 25 florins, et une contrefaçon tellement inhabile qu'un seul coup d'œil suffit pour le distinguer des véritables billets de banque ; il y a des fautes jusque dans les signatures, l'encadrement ne s'y trouve pas et le nom Croockewit est écrit à l'encre rouge. Ensuite tout est écrit à la main et non pas imprimé.

A propos du plan de réforme proposé par sir Robert Peel, la Presse trace l'histoire de l'aristocratie territoriale en Angleterre, suivant l'usage des grands publicistes et des érudits du journalisme parisien, l'auteur de cet article comment, de l'air le plus tranchant et le plus dégagé, un anachronisme qui montre qu'il n'est pas fort en histoire. Il parle de la mort de Georges III en 1760. On sait que ce monarque monta sur le trône en 1760. Du reste, après avoir signalé l'opinion de despotisme et d'enrichissement de l'aristocratie britannique, pendant plusieurs siècles, la Presse termine par les réflexions suivantes :

« Maintenant, la situation a bien changé. Les nobles, ne consultant que sa probité et son patriotisme, se rallient, sous la direction de sir John Russell, à l'abolition des lois restrictives du commerce et à l'abolition de la servitude. Le but de ces réformes est de donner à la noblesse la même situation que la bourgeoisie, et de faire disparaître les privilèges qui l'ont atteinte dans la source de sa richesse. Le parti libéral a déclaré lui-même, en 1839, dans le Blackwood Magazine : « Cette abolition frappe les propriétaires fonciers moins encore par ses effets réels que par l'influence qu'elle a sur l'opinion ; elle porte un coup fustelé à l'aristocratie en attaquant sa prépondérance. »

En effet, une fois le terrain des corn-laws conquis, la ligue organisée par Cobden ira planter son drapeau plus loin, et entreprendra une nouvelle campagne contre d'autres privilèges. Nous voyons une oligarchie bourgeoise et industrielle, forte de l'assentiment des masses dont elle défend les intérêts, douée de l'audace et de la vitalité qui commencent à manquer à ses adversaires, envahir déjà de plus en plus le parlement et l'on peut prédire qu'elle enlèvera la majorité à cette puissante aristocratie que ni les luttes civiles, ni les guerres étrangères, ni la réforme religieuse, depuis sept siècles, n'ont pu entamer, et qui chancelle aujourd'hui sous la menace d'une abolition de tarifs.

On nous écrit de Londres : Le 7, il y a eu à la résidence de lord John Russell une réunion des membres du parti libéral. Elle a résolu de faire tous les efforts possibles pour faire passer rapidement la partie de la mesure de sir Robert Peel, qui concerne le bled. En conséquence, afin de ne pas compromettre le principe, elle ne se rallierait pas à un amendement pour la rétrocession immédiate. Le parlement n'a pas siégé.

Nous reproduisons aujourd'hui l'article du Morning-Herald, relatif à M. Guizot, et que nous avons cité hier en partie :

« M. Guizot, nous le reconnaissons, est un grand homme ; il aurait été grand dans tous les siècles et il est le plus grand homme de notre temps. Mais quelles sont les qualités qui élèvent à ce point cet illustre homme d'Etat au-dessus de tous ses contemporains ? M. Guizot est un homme d'un talent transcendant, d'une probité inflexible ; ce sont là de grandes qualités, il est vrai, mais nous les retrouvons également chez des hommes d'Etat moins renommés, et comme nous l'avons vu chez Casimir Périer et d'autres encore, elles sont par elles-mêmes insuffisantes, et avec elles seules il eût été impossible de gouverner la France. Le courage, la franchise, la fidélité à ses amis, la fermeté, la dignité, la persévérance, le dévouement à son pays, le respect de son parti, le respect de son honneur, le respect de son principe, ne redoutera de voir le chef de son parti faire volte-face, un peuple puissant, éclairé et libre comme le peuple français, a le droit de se gouverner que par des hommes de cette trempe. »

« Lorsqu'un pays a à sa tête une administration timide, il devient le jouet des circonstances, parce qu'une administration timide doit toujours céder aux circonstances. Un ministre hardi, comme l'est M. Guizot, crée au contraire les circonstances au milieu desquelles il aura à agir, ou bien il sait faire plier les circonstances, et les assujettir à sa volonté honnête et patriotique, au lieu de les laisser passer ou de se frayer un passage au milieu d'elles à l'aide de toutes sortes d'expédients. M. Guizot est précisément ce qu'étaient

lord Chatham et son fils. La France peut s'enorgueillir du grand ministre qu'elle possède. »

Le Roi a daigné faire remettre à M. A. Martin, artiste du Théâtre-Royal-Français de La Haye, une très-belle épinglette enrichie de diamants, comme un témoignage de sa satisfaction pour une pièce de vers français ; que cet artiste lui avait adressée le 6 décembre dernier, anniversaire de la naissance de N. P.

Affaires de Belgique.

LE PROJET DE LOI SUR L'ENSEIGNEMENT.

(Correspondance particulière du Journal de La Haye.)

A mesure que la session des Chambres avance et que la solution de la question de l'enseignement moyen approche, les éléments de dissolution qui germent dans le cabinet, deviennent de plus en plus apparents, et on semble s'attendre dans le public à ce que les discussions auxquelles donne lieu dans le sein du conseil le projet de loi, amènent une nouvelle crise ministérielle.

M. Van de Weyer a pris à la tribune des engagements qu'il veut sérieusement tenir, ces engagements le lient en quelque sorte envers le parti libéral ; il a beaucoup promis dans la chambre même, a-t-il promis encore dans l'intimité, c'est ce qu'on assure, et cette supposition pourrait donner l'explication de la faveur dont paraît jouir le ministre de l'intérieur dans certains journaux qui ne l'avaient traité jusqu'à ce jour qu'avec une extrême défiance, sinon avec une hostilité prononcée.

Un de ces journaux annonçait hier que le ministre de l'intérieur a déjà depuis quelques jours, communiqué à ses collègues le projet de loi si impatiemment attendu par les uns, si redouté par les autres. Quel sera ce projet de loi, gros de tant d'orages, quelle mesure n'en a encore révélé les détails, nous ignorons, mais le ministre de l'intérieur a pris une attitude nette et tranchée dans le sens des idées libérales.

Que M. Van de Weyer ait à cœur de tenir des engagements solennellement pris, engagement qui ne répugnent point d'ailleurs à ses opinions, rien de mieux, mais ce n'est pas là le compte de ses collègues. MM. Malou et Dechamps, par exemple, peuvent avoir fermé les yeux sur quelques peccadilles de peu de conséquence ; mais la question de l'enseignement est le cheval de bataille du parti catholique ; c'est un de ses derniers retranchements qu'il est bien décidé à défendre jusqu'à la dernière extrémité. Sur ce point si grave les chefs du parti dans la chambre se montreraient d'autant plus exigeants ; que les hommes qui sont censés représenter leur opinion dans le conseil se seraient montrés plus faciles à céder le terrain à l'ennemi. C'est là une grave considération, et qui doit primer toutes les autres aux yeux des deux principaux collègues de M. Van de Weyer. Ils savent que dans cette circonstance solennelle leur parti compte sur eux et que son concours n'est plus qu'au prix des services qu'ils lui rendront, en n'acceptant pas la responsabilité des dispositions hostiles que contiendrait le projet de loi.

Dans une pareille situation on comprend très bien que les membres du cabinet se hâtent à ne pas méconter un parti qui leur est principal appui, quand même leurs propres opinions ne seraient pas en jeu, éprouvent des hésitations, des répugnances, et que ces hésitations, ces répugnances pourraient bien se transformer en une opposition directe et tranchée aux vues du ministre dirigeant.

Si l'on en croit les bruits assez généralement répandus, la majorité du conseil voudrait réserver pour les derniers mois de

FASCICULE DU JOURNAL DE LA HAYE. 12 FEVRIER 1846.

LE CONTE DE MONTE-CRISTO.

XX.

La promesse. (Suite.)

Valentine tomba à genoux en étreignant son cœur, qui se brisait. Maximilien, dit-elle, Maximilien, mon ami, mon frère sur la terre, mon véritable époux au ciel, je t'en prie, fais comme moi, vis avec la souffrance, un jour peut-être nous serons réunis. Adieu, Valentine, répéta Morrel. Mon Dieu, dit Valentine en levant ses deux mains au ciel avec une expression sublime, vous la voyez, j'ai fait tout ce que j'ai pu pour rester fille soumise ; j'ai prié, supplié, imploré ; il n'a écouté ni mes prières, ni mes supplications, ni mes pleurs. Eh bien ! continua-t-elle en essayant de se lever et en reprenant sa fermeté, eh bien ! je ne veux pas mourir de regrets, j'aime mieux mourir de honte. Vous vivrez, Maximilien, et je ne serai personne qu'à vous. A quelle heure ? à quel moment ? est-ce tout de suite ? parlez, ordonnez, je suis prête. Morrel, qui avait de nouveau fait quelques pas pour s'éloigner, était revenu de nouveau, et, pâle de joie, le cœur épanoui, tendant à travers la grille ses deux mains à Valentine. Valentine, dit-il, chère amie, ce n'est point ainsi qu'il faut me parler, ou sinon il faut me laisser mourir. Pourquoi donc vous devrais-je à la violence, si vous m'aimez comme je vous aime ! Me forcez-vous à vivre par humanité ; voilà tout ? en ce cas j'aime mieux mourir. Au fait, murmura Valentine, qui est-ce qui m'aime au monde ? Qui m'a consolée de toutes mes douleurs ? lui ? Sur qui reposent mes espérances ? sur qui s'arrête ma vue égarée ? sur qui se repose mon cœur saignant ? sur lui, lui, toujours lui. Eh bien ! tu as raison à ton tour, Maximilien, je te suivrai, je quitterai la maison paternelle, tout. Oh ! ingrate que je suis, s'écria Valentine en sanglotant, tout, même mon bon grand-père que j'aimais !

Non, dit Maximilien, tu ne le quitteras pas. M. Noirtier a paru éprouver, dis-tu, de la sympathie pour moi ; eh bien ! avant de fuir tu lui diras tout ; tu te feras une égide devant Dieu de son consentement ; puis, aussitôt mariés, il viendra avec nous ; au lieu d'un enfant, il en aura deux. Tu m'as dit comment il te parlait et comment tu lui répondais ; j'apprendrai bien vite cette langue touchante des signes ; va, Valentine, oh ! je te le jure, au lieu du désespoir qui nous attend, c'est le bonheur que je te promets ! Oh ! regarde, Maximilien, regarde quelle est ta puissance sur moi, tu me fais presque croire à ce que tu me dis, et cependant ce que tu me dis est insensé, car mon père me maudira, lui ; car je le connais, lui, le cœur inflexible, jamais il ne pardonnera. Attends, écoute-moi, Maximilien, si par artifice, par prière, par accident, que sais-je, moi ? si enfin par un moyen quelconque je puis retarder le mariage, vous attendrez, n'est-ce pas ? Oui, je le jure, comme vous me jurez, vous, que cet affreux mariage ne se fera jamais, et que vous traînez devant le magistrat, devant le prêtre, vous direz non. Je te le jure, Maximilien, par ce que j'ai de plus sacré au monde, par ma mère. Attendez alors, dit Morrel. Oui, attendons, reprit Valentine qui respirait à ce mot ; il y a tant de choses qui peuvent sauver des malheureux comme nous. Je me fie à vous, Valentine, dit Morrel, tout ce que vous ferez sera bien fait ; seulement si l'on passe outre à vos prières, si votre père, si madame de Saint-Méran exigent que M. d'Epinau soit appelé demain à signer le contrat. Alors vous avez ma parole, Morrel. Au lieu de signer... Je viens vous rejoindre et nous fuirons ; mais d'ici là, ne tentons pas Dieu, Morrel ; ne nous voyons pas, c'est un miracle, c'est une providence que nous n'ayons pas encore été surpris ; si nous étions surpris, si l'on savait comment nous nous voyons, nous n'aurions plus aucune ressource. Vous avez raison, Valentine ; mais comment savoir ? Par le notaire, M. Deschamps. Je le connais. Et par moi-même. Je vous écrirai, croyez-le donc bien. Mon Dieu ! ce mariage, Maximilien, m'est aussi odieux qu'à vous ! Bien ! bien ! merci ! ma Valentine adorée, reprit Morrel. Alors tout est dit, une fois que je sais l'heure, j'accours ici, vous franchissez ce mur dans mes bras, la chose vous sera facile ; une voiture nous attendra à la

porte de l'enclos, vous y montez avec moi, je vous conduis chez ma sœur ; là, inconnus si cela vous convient, faisant éclat si vous le désirez, nous aurons la conscience de notre force et de notre volonté, et nous ne nous laisserons pas égarer comme l'agneau qui ne se défend qu'avec ses soupirs. Soit, dit Valentine, à votre tour je vous dis, Maximilien, ce que vous ferez sera bien fait. Oh ! Eh bien, êtes-vous content de votre femme ? dit tristement la jeune fille. Ma Valentine adorée, c'est bien peu dire que dire oui. Dites toujours. Valentine s'était approchée ou plutôt avait approché ses lèvres de la grille, et ses paroles glissaient avec son souffle parfumé jusqu'aux lèvres de Morrel, qui collait sa bouche de l'autre côté de la froide et inexorable clôture. Au revoir, dit Valentine, s'arrachant à ce bonheur, au revoir. J'aurai une lettre de vous ? Oui. Merci, chère femme, au revoir. Le bruit d'un baiser innocent et perdu retentit, et Valentine s'enfuit sous les tilleuls. Morrel écouta les derniers bruits de sa robe froissant les gravilles, de ses pieds faisant crier le sable, leva les yeux au ciel avec un ineffable sourire, pour remercier le ciel de ce qu'il permettait qu'il fut ainsi, et disparut à son tour. Le jeune homme rentra chez lui et attendit pendant tout le reste de la soirée et pendant toute la journée du lendemain, sans rien recevoir. Enfin ce ne fut que le surlendemain vers dix heures du matin, et comme il allait s'acheminer vers M. Deschamps, notaire, qu'il reçut par la poste un petit billet qu'il reconnut pour être de Valentine, quoiqu'il n'eût jamais vu son écriture. Il était conçu en ces termes : « Larmes, supplications, prières, n'ont rien fait. Hier, pendant deux heures j'ai été à l'église Saint-Philippe du Roule, et pendant deux heures j'ai prié Dieu du fond de l'âme ; Dieu est insensible comme les hommes, et la signature du contrat est fixée à ce soir neuf heures. Je n'ai qu'une parole comme je n'ai qu'un cœur, Morrel, et cette parole vous est engagée, ce cœur est à vous. »

(1) Voir le Journal de La Haye, d'hier.

La session la présentation du projet de loi sur l'enseignement, le voudraient au moins que ce projet ne vint qu'après la discussion des divers budgets qui restent encore à voter; mais le ministre de l'intérieur veut au contraire hâter cette présentation. Comme tous les hommes d'Etat qui ont l'esprit ardent, l'imagination vive, M. van de Weyer aime la popularité, mais la popularité dans le parti auquel on le dit sincèrement attaché. Jusqu'à ce jour il a peu goûté, depuis son entrée au ministère, à cette coupe enivrante. Ce qu'on appelle l'opinion publique lui a rarement souri et souvent, par contre, son caractère d'homme politique a eu à souffrir de rudes attaques de la part de ceux qui l'aiment tant à appeler ses amis. M. van de Weyer fait, dit-on, beaucoup de fonds sur son projet de loi de l'enseignement moyen, pour se relever aux yeux de cette opinion publique qui n'a eu jusqu'ici que des rigueurs pour lui. Dès lors il est naturel qu'il veuille presser la présentation du projet malgré le désir manifesté par ses collègues de temporiser le plus possible.

C'est donc sur la question d'opportunité que le conflit se serait déclaré, et en s'opposant à la présentation immédiate du projet la majorité du cabinet ne fait que suivre les inspirations des chefs du parti catholique, qui, eux aussi, voudraient reculer sinon ajourner indéfiniment une discussion dont ils craignent de ne pas sortir sans laisser bien des morts sur le champ de bataille; ou pour parler plus simplement, sans perdre quelques-uns des avantages qu'ils revendiquent pour le clergé dans la direction de l'enseignement moyen.

Les organes du parti catholique n'ont pas osé encore attaquer ouvertement M. Van de Weyer sur cette question de l'enseignement, ils ne tiennent pas encore le corps du délit, mais les hommes de ce parti commencent à murmurer tout bas depuis qu'on sait, ou plutôt qu'on suppose que le projet ministériel est loin d'accorder au clergé une part considérable d'influence dans la direction de l'enseignement moyen. C'est là un grief des plus sérieux et c'est le point de départ d'un acte d'accusation complet. Voyez, dit-on, cet homme qui est venu d'outre mer pour sauver la monarchie, le voilà qui va jeter dans le pays de nouvelles semences d'irritation, pour obéir à des inspirations auxquelles il ne devrait pas prêter l'oreille; il veut continuer l'œuvre des ennemis de l'autorité ecclésiastique, autorité qui devrait être à ses yeux d'autant plus respectable qu'elle montre plus d'abnégation et de désintéressement. Si M. Van de Weyer, au lieu de chercher un appui au sein d'une minorité turbulente et ambitieuse, continuait l'œuvre d'union à laquelle il semblait s'être dévoué, il ne s'exposerait pas comme il va le faire, à troubler l'ordre intérieur du pays en encourageant l'audace des malveillants et à manquer ainsi à la mission confiée en ses mains et à l'auguste confiance qui a été mise en lui.

Voilà, en résumé, ce que l'on dit tout bas dans les rangs catholiques, et ce que l'on dira tout haut lorsque le ministre de l'intérieur aura fait connaître son projet. Le temps des ménagements aura passé, dès qu'on n'attendra plus rien de lui qu'une hostilité réelle, sinon avouée, contre les intérêts ou les prétentions du clergé.

### La marine espagnole.

L'*Heraldo* du 2 février, dans un article consacré à l'examen de l'état actuel de la marine espagnole et des améliorations qui se sont effectuées dans cette branche importante de l'administration publique, donne les détails suivants: « La force totale de l'armée espagnole au 1<sup>er</sup> février 1846, consiste en 3 navires, *El Heroe*, *El Soberano* et *El Guerrero*, le premier de 80 canons et les deux autres de 74; six frégates de premier et de deuxième ordre, de 44 à 74 canons; 5 corvettes de 16 à 28 canons; 6 bricks de 12 à 20 canons; deux bricks-goëlettes de 5 à 10 canons; 6 goëlettes de 1 à 3 canons; deux paquebots d'un canon; 1 longre, 1 felouque, une balandre, et 6 bateaux à vapeur de la force de 40 à 340 chevaux et de 2 à 6 canons chacun. En outre une frégate, deux bricks et 3 bâtiments de surveillance destinés aux transports, de 2 à 6 canons. Il résulte de l'état officiel d'où nous extrayons ces renseignements, que les forces navales ont été augmentées durant l'année dernière, de 3 corvettes, la *Villa de Bilbao*, la *Luisa Fernanda* et la *Grande Antilla* qui, bien que destinées au transport, ont été regardées à cause de leur solidité et de leur bonne construction, comme pouvant servir de vaisseaux de guerre; 2 vapeurs, *El Blasco de Garay* et *El Vulcano*, ce dernier en fer; plus une goëlette à la Havane dans les mêmes conditions que l'*Antilla*. Il n'a été réformé qu'un bâtiment, le vapeur *Mossepa*, de 50 chevaux.

« Ce soir donc, à neuf heures moins un quart, à la grille. »

« Votre fiancée, »  
« VALENTINE DE VILLEFORT. »

« P. S. Ma pauvre grand-mère va de plus mal en plus mal; hier son exaltation est devenue du délire: aujourd'hui son délire est presque de la folie. »  
« Vous m'aimez bien, n'est-ce pas, Morrel, pour me faire oublier que je l'ai quittée en cet état? »

« Je crois que l'on cache à grand-papa Noirtier que la signature du contrat doit avoir lieu ce soir. »

Morrel ne se borna pas aux renseignements que lui donnait Valentine; il alla chez le notaire, qui lui confirma la nouvelle que la signature du contrat était pour neuf heures du soir.

Puis il passa chez Monte-Christo; ce fut encore là qu'il en sut le plus: Franz était venu lui annoncer cette solennité; de son côté, madame de Villefort avait écrit au comte pour le prier de l'excuser si elle ne l'invitait point; mais la mort de M. de Saint-Méran et l'état où se trouvait sa veuve jetaient sur cette réunion un voile de tristesse dont elle ne voulait pas assombrir le front du comte, auquel elle souhaitait toutes sortes de bonheur.

La veille, Franz avait été présenté à madame de Saint-Méran, qui avait quitté le lit pour cette présentation, et qu'il s'y était remise aussitôt.

Morrel, la chose est facile à comprendre, était dans un état d'agitation qu'il ne pouvait échapper à un œil aussi perçant que l'était l'œil du comte; aussi Monte-Christo fut-il pour lui plus affectueux que jamais; si affectueux qu'il ouït ou trois fois Maximilien fut sur le point de lui tout dire. Mais il se rappela la promesse formelle donnée à Valentine, et son secret resta au fond de son cœur.

Le jeune homme relut vingt fois dans la journée la lettre de Valentine. C'était la première fois qu'elle lui écrivait, et à quelle occasion! A chaque fois qu'il relisait cette lettre, Maximilien se renouvelait à lui-même le serment de rendre Valentine heureuse. En effet, quelle autorité n'a pas la jeune fille qui prend une résolution si courageuse; quel dévouement ne mérite-t-elle pas de la part de celui à qui elle a tout sacrifié! Comme elle doit être réellement pour son amant le premier et le plus digne objet de son culte! C'est à la fois la reine et la fiancée, et l'on n'a point assez d'une âme pour la respecter et l'aimer.

Morrel songeait avec une agitation insupportable à ce moment où Valentine arriverait en disant:

En outre, il se trouve en construction à l'arsenal de la Carraca, un vapeur de 20 chevaux, et l'on commencera très-prochainement à travailler à une corvette de la même dimension que la *Villa de Bilbao*, au chantier du Ferrol; en Angleterre on fait construire 3 vapeurs de 150 chevaux, chacun et 2 en fer de 100 chevaux. Ce résultat ne surprendra pas assurément ceux qui compareront nos moyens actuels à ceux que nous avions à notre disposition à d'autres époques; à ceux qui se rappellent qu'en 1790, on arma dans 2 mois 34 navires et autant de frégates, pour la campagne navale commandée par le marquis de Socofo; mais il étonnera ceux qui connaissent l'état de nos arsenaux et le peu de ressources sur lesquelles peut compter le chef actuel de la marine; ceux qui ont été à même de voir de près les obstacles que rencontrent les améliorations, par suite des habitudes d'insubordination et d'inertie que les circonstances ont fait naître; il étonnera enfin les hommes pratiques, qui sont instruits à fond de l'état de notre marine. On doit donc louer hautement les efforts tentés par l'administration actuelle, pour arriver à d'aussi heureux résultats que ceux qu'elle a obtenus jusqu'à ce jour. Il existe encore une autre classe d'améliorations moins apparente, qui ne manque pas cependant pour cela d'un mérite réel. Telles sont les réformes relatives à l'administration intérieure et financière, et les avantages obtenus dans cette partie, eu égard à l'état où elle se trouvait. Le *Heraldo* donne un état détaillé des traités passés sous le ministère actuel pour la fourniture des bois de construction pour le département du Ferrol. Il résulte de ce tableau que le gouvernement a traité avec divers particuliers pour une quantité totale de 39,836 cordes cubiques montant à la 10<sup>e</sup> de 4,043,284 réaux de vellon. Indépendamment de ces traités, on transporte en ce moment au Ferrol les bois de construction provenant des coupes effectuées pour compte de la marine dans les montagnes de *Artensa* et *Usurbil* et de *Puerto Rico*. Il a été conclu aussi un traité avec un capitaliste de Madrid pour une fourniture de planches et de clous de cuivre pendant 5 ans, au prix de 875 réaux le quintal, rendus dans l'arsenal du Ferrol; tandis qu'antérieurement on avait payé 1500 réaux pour la fourniture des clous, et 1023 réaux pour ceux de planches. Il y a eu, outre ces économies importantes, d'autres économies moins considérables sur les traités pour les fournitures de l'eau pour les navires; de la toile, du charbon de pierre et d'autres objets. Le *Heraldo* conclut de tout ce qui précède que, durant le court espace d'une année, l'impulsion donnée à la marine espagnole a été supérieure à celle qui lui avait été imprimée pendant les 10 dernières années.

### La banque de France.

La situation de la Banque de France donne la mesure exacte de la situation financière du pays entier. Voici ce que nous trouvons dans le compte-rendu des opérations de cet établissement pour l'année 1845:

La somme totale des opérations de la banque et de ses comptoirs s'est élevée à 1,498,987,000 francs, c'est-à-dire à un milliard et demi moins onze cent mille francs. Elles n'étaient pas encore arrivées à ce chiffre. Comparativement aux résultats obtenus en 1844, l'augmentation est de 368 millions. Aussi de 1844 à 1846 les dividendes ont-ils monté de 197 fr. par action à 183 fr.

Cette différence sur les bénéfices provient surtout, dit le compte-rendu, de la multiplicité et de la diversité des opérations de la banque. De nombreuses entreprises industrielles et commerciales ont été créées, et de nombreuses ont fait naître de nouveaux besoins, et ont imprimé aux opérations de la banque une activité nouvelle.

« Quelques chiffres donneront la mesure de l'assistance que la banque, en cette occurrence, a prêtée au public: 22 millions et demi ont été escomptés en un seul jour, 40 millions en 3 jours, 454 millions dans le dernier trimestre et 857 millions dans le second semestre de l'année. Aux mêmes époques, la circulation des billets s'est élevée à 239 millions et le portefeuille des effets de commerce à 270 millions, tandis que 70 millions d'espèces étaient presque subitement expédiées aux provinces qui en manquaient. Enfin en six mois de temps, le mouvement des espèces, des billets et des virements, est monté à la somme énorme de 8 milliards 173 millions.

« On ne saurait prévoir encore les résultats pour 1846, mais le rapport constate que la place est aujourd'hui plus calme et la spéculation moins ardente. »

Le *Journal des Débats* présente sur le compte-rendu des opérations de la banque pendant toute l'année 1845, des considérations générales qu'il termine ainsi:

« Le compte rendu répand de nouvelles lumières sur la position des comptoirs. Cette année leurs opérations se sont agrandies de 76 millions. Les comptes réunis des trois comptoirs de Montpellier, de Saint-Etienne et de Besançon ont été de 239 millions. Les sept autres comptoirs font moins d'affaires, cependant le moindre des dix, Châteauroux, a dépassé 9 millions, ce qui justifie parfaitement l'existence d'une succursale de la banque dans cette petite ville. Le comptoir d'Alger, organisé sur des bases toutes particulières, n'est point encore en activité, mais avant peu il sera en pleine organisation. Le

— Me voici, Maximilien; prenez-moi.

Il avait organisé toute cette fuite; deux échelles avaient été cachées dans la luzerne du clos; un cabriolet, que devait conduire Maximilien lui-même, attendait; pas de domestique, pas de lumière; au détour de la première rue, on allumerait les lanternes, car il ne fallait point, par un surcroît de précautions, tomber entre les mains de la police.

De temps en temps des frissonnements passaient par tout le corps de Morrel; il songeait au moment où, du faite de ce mur, il protégerait la descente de Valentine, et où il sentirait, tremblante, abandonnée entre ses bras, celle dont il n'avait jamais pressé que la main et baisé que le bout du doigt.

Mais quand vint l'après-midi, quand Morrel sentit l'heure s'approcher, il éprouva le besoin d'être seul; son sang bouillait, les simples questions, la seule voix d'un ami l'eussent irrité, il se renferma chez lui, essayant de lire, mais son regard glissa sur les pages sans y rien comprendre, et il finit par jeter son livre, pour en revenir à dessiner pour la deuxième fois son plan, ses échelles et son clos.

Enfin l'heure s'approcha.

Jamais homme bien amoureux n'a laissé les horloges faire paisiblement leur chemin; Morrel tourmenta si bien les aiguilles, qu'elles finirent par marquer huit heures et demie à six heures. Il dit alors qu'il était temps de partir, que neuf heures étaient bien effectivement l'heure de la signature du contrat, mais que, selon toute probabilité, Valentine n'attendrait pas cette signature inutile; en conséquence, Morrel, après être parti de la rue Meilay à huit heures et demie à sa pendule, entra dans le clos comme huit heures sonnaient à Saint-Philippe du Roule.

« La maison qu'on apercevait à travers les feuillages était sombre, et ne présentait aucun des caractères d'une maison qui s'ouvre pour un événement aussi important que l'est une signature de contrat de mariage. »

Morrel consulta sa montre qui sonnait neuf heures trois quarts, mais presque aussitôt cette même voix de l'horloge, déjà entendue deux ou trois fois, rectifia l'erreur de la montre en sonnant neuf heures et demie.

C'était déjà une demi-heure d'attente de plus que Valentine n'avait fixée elle-même: elle avait dit neuf heures, même plutôt avant qu'après.

Ce fut le moment le plus terrible pour le cœur du jeune homme, sur lequel chaque seconde tombait comme un marteau de plomb.

Le plus faible bruit du feuillage, le moindre cri du vent appelaient son oreille et faisaient monter la sueur à son front; alors, tout frissonnant, il assujettissait son échelle; et pour ne pas perdre de temps, posait le pied sur le premier échelon.

Au milieu de ces alternatives de crainte et d'espoir, au milieu de ces dilata-tions et de ces serréments de cœur, dix heures sonnaient à l'église.

— Oh! murmura Maximilien avec terreur, il est impossible que la signature d'un contrat dure aussi longtemps, à moins d'événements imprévus; j'ai pesé toutes les chances, calculé le temps que durent toutes les formalités, il s'est passé quelque chose.

Et alors, tantôt il se promenait avec agitation devant la grille, tantôt il revenait appuyer son front brûlant sur le fer glacé. Valentine s'était-elle évanouie après le contrat, ou Valentine avait-elle été arrêtée dans sa fuite? C'étaient là les deux seules hypothèses où le jeune homme pouvait s'arrêter, toutes deux désespérantes.

L'idée à laquelle il s'arrêta fut, qu'au milieu de sa fuite même la force avait manqué à Valentine, et qu'elle était tombée évanouie au milieu de quelque allée.

— Oh! si l'en est ainsi, s'écria-t-il en s'élançant au haut de l'échelle, je la perdrais en par ma faute!

Le démon qui lui avait soufflé cette pensée ne le quitta plus, et bourdonna à son oreille avec cette persistance qui fait que certains doutes, au bout d'un instant et par la force du raisonnement, deviennent des convictions.

Ses yeux, qui cherchaient à percer l'obscurité croissante, croyaient sous le sombre allée apercevoir un objet géant; Morrel se hasarda jusqu'à appeler, et il lui sembla que le vent apportait jusqu'à lui une plainte inarticulée.

(La suite à demain.)

Mais la seule manière de résoudre positivement la question de savoir quelle est la meilleure des deux routes est celle-ci : que deux paquebots d'égale force et d'égale vitesse partent d'Alexandrie au même moment, que l'un porte les dépêches du Times en Allemagne et que l'autre porte celles de l'Herald à Marseille, nous sommes convaincus que les dépêches qui traverseront la France arriveront à Londres deux jours avant celles qui passeront par l'Allemagne.

### Affaires de Suisse.

VICTOIRE POPULAIRE DANS LE CANTON DE BERNE. — AGITATION.

Berne, le 5 février.

Notre gouvernement a été surpris du résultat de l'appel fait au peuple par le grand-conseil, au sujet de la révision de la constitution, et surtout de l'immense majorité qui s'est prononcée contre la politique actuelle. En effet, d'après le tableau officiel, le nombre des votants s'est élevé à 37,952, sur lequel 26,833 ont rejeté la décision du grand conseil, et 11,029 seulement l'ont acceptée. Ce résultat ne contribue pas seulement à introduire un mode nouveau pour opérer la révision de la constitution, mais il comporte le blâme le plus significatif du système que le conseil d'état bernois a suivi depuis la malheureuse expédition des corps-francs, et surtout depuis le fameux vote de confiance que le gouvernement réclama en 1845 et dont il ne sut faire usage que pour tenter une foule de procès de presse, la plupart tout-à-fait mal fondés.

M. le landammann vient de convoquer extraordinairement le grand-conseil pour lui soumettre le vote des citoyens, et aviser aux moyens de ramener la situation. On pense que le conseil d'état, ou du moins la majorité de son personnel, donnera sa démission; à défaut de quoi, une motion formelle sera faite au sein de la représentation cantonale, tendant à demander la retraite immédiate de ce corps qui s'est mis en opposition si manifeste avec les vœux du peuple, pour lui substituer une commission exécutive qui en remplira les fonctions jusqu'à ce que la nouvelle constitution qui sortira d'une constituante, ait permis la réorganisation régulière des pouvoirs.

Si cette motion est adoptée, comme cela n'est pas douteux, on peut hardiment prévoir que, de dix-sept membres dont se compose actuellement le conseil-d'état, il y aura à peine cinq ou six noms qui trouveront grâce devant le grand-conseil. A la tête de ces cinq ou six noms figurera l'avoyer Neuhaus, quoique une fraction du parti radical trouve que l'appui que ce haut fonctionnaire a prêté aux conservateurs dans ces derniers temps a été de nature à altérer considérablement la confiance populaire. Mais le nom de M. Neuhaus est élevé si haut dans l'estime de toute la Suisse libérale, que toute tentative de l'écarter rencontrerait une réprobation universelle. D'ailleurs, ce magistrat n'aura pas de peine à se faire pardonner de ces derniers temps, et de sa manière de se comporter pendant la révolution, par le fait qu'il a été le premier à se démettre de ses fonctions, et qu'il a été le premier à se rendre à la suite de la défection de la droite, au se reproduisant, au moment de la question des jésuites.

Il est du reste grand temps qu'il y ait une autorité exécutive, constituée plus solidement que le pouvoir actuel, pour prévenir les désordres dont les districts en fermentation sont menacés par le temps d'agitation fébrile qui court. La partie française du canton, la plus calme, il y a quinze jours encore, est maintenant la plus échauffée. Dans l'ancien chef-lieu du département du Haut-Rhône, à Porrentruy, entre autres, l'effervescence a monté les têtes à un degré incroyable; un arbre de liberté a été planté hier devant l'Hôtel-de-Ville, et le préfet, dont l'administration, entachée de nepotisme, a soulevé beaucoup de mécontentements, ne paraît plus en sûreté. Dans la partie allemande, le comité de l'association populaire vient de lancer une circulaire à toutes les sections pour leur recommander de se tenir à ce qu'ils ont de plus sûr de la légalité, et de ne pas se laisser aller à ce que les intérêts populaires rencontrent au sein du grand conseil. Le peuple doit d'autant plus se renfermer dans les limites de la tranquillité, dit la circulaire, qu'il a prouvé sa force dans la lutte qu'il a engagée le 27 janvier.

La victoire du parti populaire a été célébrée dans plusieurs cantons, et entre autres dans celui de Valais, à Evogvie et de Soleure, par des réjouissances, des feux et des coups de canon.

### Nouvelles d'Espagne.

Les journaux espagnols du 2 février, font pressentir qu'une lutte assez vive aura lieu au congrès à l'occasion de la loi électorale. L'opposition tout entière se propose, dit-on, de se rallier au projet ministériel qui a pour but d'introduire l'élection directe dans les collèges comme en France; tandis qu'une section serait à craindre au sein même de la majorité qui appuie le ministère, et dont plusieurs membres voudraient le système actuel de l'élection par provinces. On prévoit même que le ministère est divisé sur cette question, et que le général Narváez serait d'un avis opposé à celui de MM. Pidal et Mon. Nous ne savons ce qu'il y a de vrai dans ces bruits; mais nous avons lieu de croire que les journaux espagnols, et que quelques membres du congrès, n'ont jamais jusqu'à une rupture complète.

L'Herald du 3 février publie une lettre à son correspondant de Rome, dont nous donnons les paragraphes relatifs à la reconnaissance de la reine Isabelle par le pape.

Aujourd'hui 19 janvier, a eu lieu, au vatican un consistoire secret, dans lequel le Saint-Père a prononcé quinze nouveaux évêques, dont quatre ont été présentés par la reine d'Espagne. Ce seul fait de la confirmation des prélats espagnols dans leurs évêchés, démontre de la manière la plus formelle et la plus solennelle que le pape a reconnu la légitimité de la reine d'Espagne; car le droit de présentation n'est pas seulement, en effet, une question religieuse, c'est en même temps une question éminemment politique, et provenant des attributions de la puissance souveraine. Cette simple réflexion détruit tous les sophismes au moyen desquels les adversaires du cabinet actuel ont cherché à faire croire que la reconnaissance de la légitimité de la reine Isabelle, n'était pas encore un fait accompli. Il ne peut y avoir une reconnaissance plus solennelle que ce fait d'admettre que la reine Isabelle a le droit souverain de présenter les évêques en Espagne. On voit, par ce qui précède, combien sont injustes les reproches adressés par une partie de la presse de Madrid à ce qu'elle appelle les exigences de Rome et la faiblesse du gouvernement espagnol; puisque, avant d'établir la dotation du clergé, le cabinet de Madrid a obtenu du Saint-Siège deux concessions importantes, la reconnaissance politique et solennelle de la reine

Isabelle et la confirmation du droit de présentation pour les sièges épiscopaux vacants. Ces faits, que d'autres suivront, sont d'un heureux augure pour l'heureuse conclusion des négociations avec Rome.

— On écrit de Malte, le 24 janvier :

Il vient d'arriver à l'amirauté la nouvelle d'un fâcheux sinistre. Un paquebot de la marine royale anglaise, qui allait en Syrie, a fait naufrage à près de 100 lieues de Malte.

Un autre paquebot en fer et à hélice, de la même nation, se trouvant à portée du sinistre, s'est empressé de se rendre sur les lieux pour porter secours aux naufragés; et en effet, il fut assez heureux pour recevoir à son bord tout l'équipage; mais le commandant du bâtiment naufragé, plus élevé en grade que celui de l'autre, lui imposa l'obligation d'embarquer aussi une grande partie de sa cargaison, malgré les protestations énergiques de ce dernier, qui déclara la cargaison au dessus de la portée de son navire. Cependant il dut obéir à son supérieur, et après quelques heures de navigation, un coup de mer fit sombrer le paquebot qui disparut presque immédiatement. Un cutter qui passait par là, se dirigea du côté du naufrage dans l'espoir de porter quelques secours, mais tout avait disparu; on dit que 48 personnes ont péri.

### Nouvelles de Belgique.

Bruxelles, 10 février.

La chambre des représentants a entamé hier la discussion du projet de loi qui ouvre au département de la guerre un crédit spécial de 453,000 francs destiné à l'exécution de travaux militaires et à l'aliénation de terrains militaires. Les travaux consistent en travaux de démolition des ouvrages de fortification à Hasselt, en travaux d'achèvement d'ouvrages de fortification et de la reconstruction de ponts à Audenaerde, en ouvrages de défense à Aerschot. Les terrains militaires à aliéner sont des parcelles de terrains à Hasselt, à Menin, à Audenaerde et à Gand, des habitations et des jardins à Audenaerde, enfin l'enveloppe et les glacis qui couvrent le front conservé de l'ancienne citadelle à Gand.

M. Lebeau a proposé à la chambre de voter le projet de loi en retranchant les 300,000 fr. destinés aux ouvrages de défense d'Aerschot; il a demandé que le vote de ce crédit fût retardé jusqu'à ce que le gouvernement se fût expliqué sur le système général de fortifications qu'il se propose de suivre. L'orateur a d'ailleurs insisté pour que la chambre sût dès à présent à quel s'en tenir sur la somme exacte que ces ouvrages feraient dépenser. M. Manilius et M. Lys ont appuyé les observations de M. Lebeau. M. Goblet est entré dans de longues considérations pour démontrer que les ouvrages à entreprendre à Aerschot rentrent dans le plan général de défense adopté pour la Belgique; et qu'il tend à régulariser les travaux qui ont été entrepris sans trop de souci des règles résultant de ce système. M. le ministre de la guerre s'est également attaché à démontrer la nécessité des ouvrages à entreprendre à Aerschot; ces ouvrages ne sont autres que l'érection d'un fort dont la construction entière ne coûtera pas plus d'un million et demi. M. de Villegas et Manilius ont insisté sur la nécessité qu'il y a de reviser la législation sur les servitudes militaires. M. le ministre de la guerre leur a répondu que la jurisprudence a établi que cette législation s'accorde avec les principes de la constitution, et il a fait observer que ces servitudes sont une nécessité inévitable des places de guerre, aux environs desquelles on ne peut pas permettre qu'il s'élève des constructions telles qu'elles mettraient les assaillants à l'abri du feu des assiégés.

M. Delacoste a vivement défendu le projet de loi qui est, selon lui, la conséquence du système de défense adopté pour la Belgique, et qu'il tend à compléter, en outre, l'adoption de ce projet donnera un plus grand développement à la procédure à une grande partie de nos lois, par le moyen de voies de communication se part dans le bienfait des travaux publics.

On se rappelle que l'arrêté royal belge du 13 octobre 1844, renouvelé par un autre arrêté du 2 octobre 1845, augmentait les droits d'entrée sur plusieurs articles de production étrangère, et entre autres sur les tissus de coton teints et imprimés; mais, par une exception spéciale, les tissus de coton d'origine française devaient être exempts de cette augmentation. Le gouvernement belge, sans doute pas suite de la convention qu'il vient de conclure avec la France, a cru devoir proroger cette exception. Le *Moniteur* publie l'arrêté royal suivant, contresigné par MM. les ministres des finances et des affaires-étrangères :

« LÉOPOLD, etc.

« Revu nos arrêtés du 13 octobre 1844 (*Bulletin officiel*, n° 184), et du 2 octobre 1845 (*Moniteur* du 4 octobre, n° 277), concernant les tissus de coton d'origine française :

« Sur la proposition de nos ministres des finances et des affaires étrangères :

« Nous avons arrêté et arrêtons :

« Article unique. La disposition particulière, littéralement, du tarif annexé à notre arrêté du 13 octobre 1844 (*Bulletin officiel*, n° 184), continuera provisoirement de s'appliquer jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1846.

« Le présent arrêté sera obligatoire le jour de sa publication.

### Nouvelles de France.

A la séance de la chambre des députés du 9 février, le ministre de l'intérieur a présenté un projet de loi ouvrant un crédit de un million pour dépenses secrètes pour 1846.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition relative à la falsification des vins.

En 1843, MM. Mauguin, Tesnières et de Lasalle avaient soumis à la chambre une proposition tendant à réprimer la falsification des vins. La proposition fut admise, une commission fut nommée et M. de Lagrange déposa bientôt après un rapport sur le bureau du président. Depuis, trois ans s'écoulèrent sans que la chambre se préoccupât d'une question si intéressante pour les classes nécessiteuses.

La proposition de MM. Mauguin, Tesnières et de Lasalle a été inspirée par une pensée de protection à l'égard de la production vinicole; il est heureux qu'elle intéresse en même temps la santé du pauvre. Du reste, elle a été reformulée et cela avec raison par la commission chargée de l'examiner.

L'article 13 du nouveau projet, dans le but de remédier aux abus du vinage, frappe d'une amende de 100 à 600 fr., les marchands ou débitants entre les mains desquels seront saisis des vins contenant plus de vingt-un centièmes d'alcool pur. Les articles 5 et 6 instituent des *dégustateurs-experts*, assermentés en justice, qui auront pour mission de rechercher et de constater la fabrication ou le débit des boissons falsifiées, et dont les

fonctions, le nombre et le traitement seront déterminés par un règlement d'administration publique. L'article 1<sup>er</sup> punit d'une amende de 50 fr., toute personne qui faisant le commerce des vins, même accessoirement à une autre industrie, aura en sa possession des vins de lie pressée, combinés avec des substances étrangères aux produits de la vigne, de l'eau colorée et en général un liquide quelconque préparé et reconnu propre à fabriquer ou falsifier les vins. L'article 2 punit de deux mois à deux ans de prison et d'une amende de 200 à 2,000 fr., le commerçant en vins convaincu d'avoir vendu ou eu en sa possession des boissons falsifiées qui contiennent des substances nuisibles à la santé; si ces substances hétérogènes n'étaient pas délétères, la peine ne serait que de trois jours à un mois de prison et d'une amende de 50 à 500 fr.

Après que plusieurs orateurs ont pris la parole on passe à la discussion des articles :

Art. 1<sup>er</sup>. Quiconque vendra des vins altérés ou falsifiés, ou en aura en sa possession, s'il fait le commerce de vins, à quelque titre que ce soit, sera puni, si ces vins contiennent des substances nuisibles à la santé, d'un mois à deux ans, et d'une amende de 50 à 2,000 francs.

Si les vins ne contiennent aucune substance nuisible à la santé, la peine sera de six jours à un mois de prison et d'une amende de 10 à 500 fr. Les tribunaux pourront appliquer seulement l'une des deux peines ci-dessus établies suivant les circonstances. Les vins altérés ou falsifiés seront, dans tous les cas, saisis et confisqués, ils seront répandus même devant l'établissement ou le domicile du délinquant si le tribunal juge à propos de l'ordonner. Néanmoins, quant aux vins saisis et confisqués qui ne contiendraient pas de substances nuisibles à la santé, le tribunal pourra les attribuer en tout ou en partie dans les proportions qu'il jugera convenables, aux hospices et aux bureaux de bienfaisance de son ressort, soit du domicile des condamnés.

Le tribunal pourra, en outre, ordonner l'insertion du jugement dans un ou plusieurs journaux du département qu'il désignera, et l'affichage, tant dans la commune où le délit aura été constaté, que dans celle du domicile ou de l'établissement du délinquant, le tout sans préjudice de l'application, s'il y a lieu, de l'art. 423 du code pénal.

M. Lutieu combat la disposition.

Au départ du courrier, le ministre des finances prenait la parole pour défendre le projet.

### BULLETIN DE L'ALGERIE.

Les lignes suivantes sont extraites d'une correspondance de Mostaganem : « On assure qu'il est parvenu des dépêches de M. le maréchal Bugeaud qui annoncent positivement l'intervention directe de l'empereur de Maroc dans la lutte engagée contre l'émir. Son armée aurait fait, dit-on, un mouvement par suite duquel la daïra d'Abd-el-Kader se serait vue forcée de s'éloigner dans le Sud. Si les troupes marocaines continuent leur marche, M. le gouverneur général paraît être dans l'intention de se porter en personne de ce côté.

Abd-el-Kader s'efforce, dit-on, de faire croire dans la province d'Oran, que nos relations avec le Maroc ont pris un caractère hostile. Malheureusement pour lui, la nouvelle de l'arrivée en France de Sid-el-Achaâche, ambassadeur de Moule Abd-el-Rhaman est connue dans l'ouest, et elle donne un démenti trop éclatant aux mensonges de l'émir, pour que la crédulité la plus grossière puisse s'y laisser prendre aussi les tribus qui nous sont le plus contraires hésitent à prendre parti ouvertement pour notre ennemi, d'autant plus que voici le moment des travaux agricoles. Si toutes n'ont pas fait comme les Sdamas et les Belhia qui ont accueilli Abd-el-Kader à coups de fusil, toutes du moins paraissent sentir que leur intérêt actuel est de se tenir tranquilles. Ce qui les engage encore à prendre ce dernier parti, c'est la crainte des terribles représailles que se sont attirées les tribus insurgées que nous avons pu atteindre.

M. le général Gentil vient de recevoir l'ordre de retourner avec sa colonne, au camp de l'Oued-Corso.

### Nouvelles d'Allemagne.

Thorn, 26 janvier.

Plusieurs autres objets trouvés pendant la visite domiciliaire dont nous avons parlé, ont été aussi découverts dans nos forteresses sur la Vistule. Quelques-uns appartiennent, on avait découvert pour nous, par exemple, des capsules qui paraissent avoir été soustraites à un dépôt militaire. Au sujet de l'étendue de la conspiration, on se raconte ici que les conjurés s'étaient répartis en six degrés, de telle façon que la grande masse de chaque degré inférieur ignorait quels étaient les membres des degrés supérieurs.

Hier, une estafette venue de Pologne a apporté la nouvelle de troubles éclatés à Wroclawek.

Il y a quelques semaines, nous espérons que plus tard un escadron de cavalerie serait placé en garnison dans cette ville, mais, à en juger par les nouvelles les plus récentes, ce projet paraît devoir se réduire à néant.

— La *Gazette de Prusse* qui se publie à Königsberg, annonce que des troubles ont éclaté à Wloclawek et ont été immédiatement comprimés. Le même journal publie d'après une lettre de Thorn des détails sur les projets et l'organisation des conspirations. Ces détails, assez confus d'ailleurs, semblent confirmer l'opinion que nous nous exprimions pas d'une conspiration imaginaire, mais bien d'un vaste projet de réconstitution du royaume de Pologne. Mais il est difficile de pouvoir découvrir la vérité dans les récits censurés et tronqués des journaux prussiens, tout aussi bien que dans les rapports exagérés que publient de temps à autre les journaux de Brème, de Hambourg ou de Francfort.

— Comme à Bromberg la semaine passée, le casino polonais à Posen a été fermé aujourd'hui par ordre supérieur. Le gouvernement paraît avoir jugé à propos de mettre un terme aux associations polonaises qui augmentent d'une manière surprenante au moment même où tout justifie l'opinion d'un immense complot. De toutes parts on apprend que les Polonais ont abandonné leurs précédentes antipathies et qu'ils ont fondé partout des associations dans lesquelles il n'y a plus de distinction de rang et où le plus simple bourgeois s'entretient familièrement avec le plus riche et le plus noble magnat. De telles associations pourraient être appelées un progrès social, s'il ne fallait pas y supposer d'autres tendances, mais chez les Polonais tout se rapporte plus ou moins à la grande idée de la restauration de la patrie. Cette idée pousse les jeunes Polonais, pour peu qu'on exalte leurs sentiments, à risquer les plus téméraires entreprises.

(*Gas. Univ. d'Augsbourg.*)

On écrit de Carlsruhe, 5 février :

— Aujourd'hui à la seconde chambre le député Mathy a signalé un fait qui fait peu d'honneur aux moyens employés par le clergé catholique pour provoquer des manifestations contre la

